

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 07 janvier DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Benoît BALUT, Christophe COPLO

Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER, Catherine DUVALLET, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Mmes Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Catherine DUVALLET
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mme Sonia ROSSIGNOL

DATE DE SÉANCE

07 janvier 2025

DATE DE CONVOCATION

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

09 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

RÉSIDENCE ESPAGES – AUGMENTATION ANNUELLE DES LOYERS

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente, propose une révision des loyers de la Résidence pour Personnes Agées et de la résidence sociale – FJT à compter du 1^{er} janvier 2025.

La dernière augmentation des loyers et des charges a eu lieu en mars 2011. Les loyers pratiqués à l'Espages ne correspondent plus au montant des charges dépensées.

L'augmentation de la redevance pratiqué (loyer et charges) prend en compte l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, dont le taux est fixé à + 3.26%. Cette augmentation est arrondie à l'euro supérieur. Néanmoins, le montant de la redevance pratiquée reste inférieur à la redevance plafond fixée par convention APL.

LOYERS FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

TYPE	LOYERS		CHARGES		TOTAL	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
F1 bis	208.90 €	215.71 €	95.10 €	95.10 €	304 €	310.81€
F2	324.90 €	335.49 €	95.10 €	95.10 €	420 €	430.59€
Garage					23 €	23 €

LOYERS PERSONNES AGEES

TYPE	LOYERS		CHARGES		TOTAL	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
F1 bis	356.40 €	368.01 €	95.10 €	95.10 €	451.50 €	463.11€
F2	430.40 €	444.43 €	95.10 €	95.10 €	525.50 €	539.53€
F3	467.40 €	482.63 €	95.10 €	95.10 €	562.50 €	577.73€
Garage					23 €	23 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à appliquer les nouveaux tarifs de location au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président ou son représentant, à appliquer les nouveaux tarifs de location au 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES